



vendredi 28 février 2025

MAIRIE - 30200 SAINT-ETIENNE-DES-SORTS

Téléphone : 04.66.79.26.06

contact@saintetiennedessorts.fr

ARRETE MUNICIPAL N°2025-05

Portant sur l'interdiction temporaire de stationner 220 à 276 Grand Rue

Le Maire de la commune de SAINT ETIENNE DES SORTS,

Vu les articles L2212-2 L2213-1 et L2213-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu de la demande de Monsieur GERUS,

ARRETE :

Article 1^{er} : Le stationnement de tous véhicules, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs sera interdit, le lundi 3 mars 2025 de 7h00 à 16h00.

Article 2 : Les services techniques de la commune sont chargés de mettre en place la signalisation réglementaire.

Article 3 : Le commandant de la brigade de gendarmerie de Pont Saint Esprit et le Maire sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Monsieur le Maire,
Stéphane MARCELLIN

